Envoyé en préfecture le 16/03/2021
Reçu en préfecture le 16/03/2021
Affiché le 16/03/2021
ID : 011-241100593-20210308-B2021_25_3-DE

Grand NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

SEANCE PUBLIQUE DU 8 MARS 2021 à 8h30	Date de convocation : 2 mars 2021

Délibération
N°B2021_25

Membres en exercice :	**19**
Votants :	**17**
Suffrages exprimés :	**17**
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : JAMMES Michel

EXCUSES : BELART Xavier, PARRA Eric **EXCUSES EN COURS DE SEANCE : JAMMES Michel (à partir de la délibération N°B2021_28), PY Michel (à partir de la délibération N°B2021_28)**	**EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, RIO Jean-Louis** **PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : PY Michel (jusqu'à la délibération N°B2021_27)**

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : CISPD - Candidature du Grand Narbonne aux appels à projets de l'Etat

La Préfecture de l'Aude a lancé plusieurs appels à projets en ce début d'année et plusieurs actions portées par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sont éligibles à 2 d'entre eux.

Le premier est un appel à projet répondant au document général d'orientation qui fixe les enjeux de sécurité routière 2018-2022. Sa déclinaison annuelle est le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) qui comprend un volet financier afin d'accompagner les acteurs de la sécurité et la prévention routière qui s'engagent dans la lutte contre l'insécurité routière et visent à faire changer les comportements.

Le nombre moyen de victimes sur les routes de l'Aude stagne et on observe plus d'accidents dans la catégorie des deux-roues, motorisés ou non, plus de tués en cyclos (<49,9 cm3) et autant de blessés en vélo et en cyclos. Cela confirme la vulnérabilité particulière de cette catégorie d'usagers.

En parallèle, il a été observé une augmentation de l'usage de distracteurs au volant (téléphone notamment) par les chauffeurs des transports publics.

Envoyé en préfecture le 16/03/2021
Reçu en préfecture le 16/03/2021
Affiché le 16/03/2021
ID : 011-241100593-20210308-B2021_25_3-DE

A ce titre, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance propose deux actions de sécurité routière qu'il convient d'inscrire dans le cadre du PDASR :

- Une journée prévention/sensibilisation, en partenariat étroit avec l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie de l'Aude, le dimanche 11 avril 2021. L'action visera à utiliser le parking du Cru Fitou à La Palme comme lieu d'accueil des différents stands de prévention à destination des chauffeurs de 2 roues motorisées interpelés sur la RD 6009. L'objectif principal sera de sensibiliser les motards sur la vitesse et les distances de freinage, le partage de la route et les angles morts, mais également l'intégrité de la mécanique et des équipements de sécurité.

Les stands seront en libre accès mais les motards en infraction au code de la route pourront être contraints à certains ateliers comme une proposition d'alternative à la sanction. Les dépenses budgétaires de cette action concernent les frais de l'association Vigi2roues (moyen humains et matériels mis à disposition pour la tenue des stands) et une participation financière à hauteur de 1 500€ est demandée.

- Une journée prévention, en partenariat étroit avec la société Keolis, (en cours de construction), afin de sensibiliser les chauffeurs à la sécurité routière et notamment l'usage de distracteur au volant. L'action sera également multi partenariale et une participation des intervenants départementaux de sécurité routière est demandée, ainsi qu'un prêt de matériel (paire de lunettes alcool, simulateurs) et une participation financière à hauteur de 500 €.

Le second appel à projets concerne le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. L'objectif est de soutenir et encourager les initiatives locales répondant à la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2020 – 2024, adoptée par le Gouvernement.

Ainsi, le Grand Narbonne, fort des résultats des « chantiers jeunes » souhaite reconduire l'action et propose de solliciter une aide de 10 000€ au FIPD, 1 500€ au FIPDR et une aide de 1 500€ au titre de la Politique de la Ville.

De plus, pour faciliter ses actions autour des valeurs de la République et de la laïcité auprès des écoles primaires et des collèges du territoire, le Grand Narbonne souhaite acquérir « la mallette des maux » qui contient non moins de 9 outils pédagogiques sur différents thèmes comme les discriminations, le racisme, la fraternité, le sexisme, l'égalité, la lutte contre la violence faites aux filles, les identités, le communautarisme, la laïcité, la prévention de la délinquance et l'éducation non violente. La mallette s'accompagne d'un temps de formation pour la prise en main des outils pédagogiques. Une aide financière de 500€ est demandée à ce titre.

Enfin, dans le cadre de la mise à jour de son plan de prévention de la délinquance et de la radicalisation, le Grand Narbonne souhaite s'attacher le service d'une expertise intellectuelle pour superviser les travaux et assurer une qualité dans la définition des indicateurs et outils de recueil, dans la méthode d'audit et de diagnostic, dans la création d'outils d'analyse, la réalisation d'un bilan et enfin la proposition d'un document de perspectives vers une programmation d'actions. Pour cette supervision d'un expert, une aide financière de 4 000€ est sollicitée.

Envoyé en préfecture le 16/03/2021
Reçu en préfecture le 16/03/2021
Affiché le 16/03/2021
ID : 011-241100593-20210308-B2021_25_3-DE

N°B2021_25 (3)

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De valider le positionnement du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » comme structure porteuse des actions précédemment citées ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à répondre aux appels à projets dans le cadre du PDASR, du FIPD et du FIPDR ;
- De solliciter au titre des fonds relevant de la politique de la ville l'attribution d'une subvention de 1 500 € ;
- De solliciter au titre du PDASR l'attribution d'une subvention de 2 000 € ;
- De solliciter au titre du FIPDR l'attribution d'une subvention de 2 000 € ;
- De solliciter au titre du FIPD l'attribution d'une subvention de 10 000 € ;
- D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,

Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération